

PAGAYEZ EN CLUB



LE GUIDE

2020

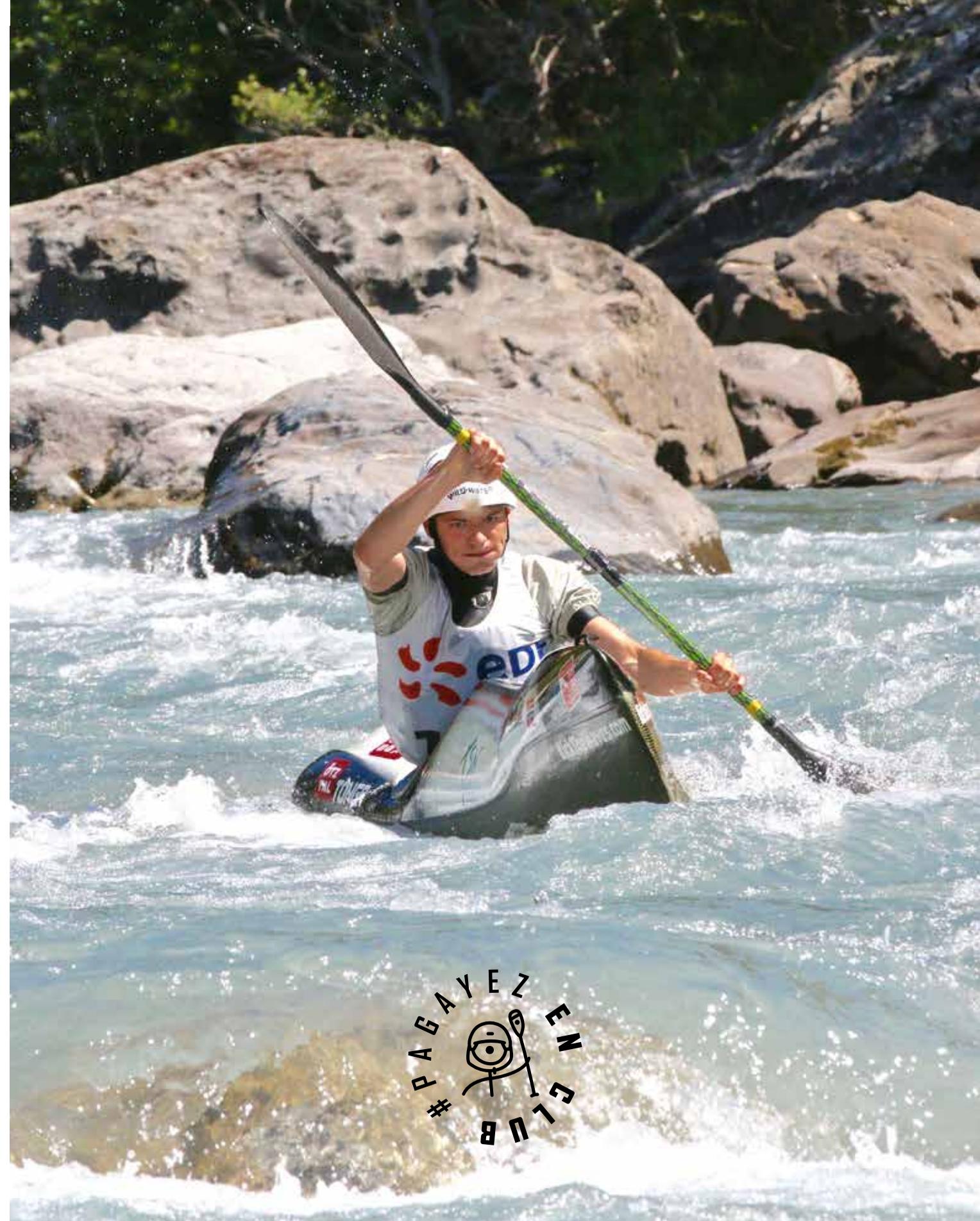
PAGAYEZ EN FRANCE

avec  EDF

Au cœur des vallées et des territoires, l'activité hydraulique d'EDF, partenaire principal de la FFCK, est un formidable atout pour le développement de la pratique du canoë kayak.

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagale

📍 Gorges du Verdon



#PAGAYEZ
EN
CLUB

édito

Que fait la fédé ? Au fond, cette question un peu provocante et humoristique, nous savons bien, nous, au siège FFCK, que parfois les dirigeants de club se la posent.

Pourtant, vous le savez, des femmes et des hommes travaillent quotidiennement au sein du siège FFCK, pour améliorer nos services, défendre les droits des pratiquants des sports de pagaie, améliorer l'expérience de tous ceux qui pratiquent notre sport.

Dans le cadre de notre campagne « Pagayez en France / Pagayez en Club » et dans une année aussi particulière que celle que nous venons de vivre, nous avons tenu à maintenir le cap sur les programmes et les services mis en place par notre fédération. Vous le verrez, ils sont nombreux, et couvrent une large palette de domaines. Ils vous seront très utiles pour accueillir et répondre au mieux aux attentes de vos adhérents, et gageons qu'ils contribueront à poursuivre notre chemin vers le développement de nos pratiques et de nos licenciés.

Ce guide est là pour vous aider à mieux cerner l'ensemble de ces programmes, et à répondre à toutes vos questions, afin de permettre au plus grand nombre de « Pagayer en club ».

Jean ZOUNGRANA, *Président de la FFCK*

Le guide en questions

sommaire

n°01 Comment organiser l'activité dans notre club ?
page 08



n°02 Comment accueillir le public en toute sécurité ?
page 10

n°03 Comment fonctionnera le nouveau système de licences ?
page 15

n°04 Comment financer nos projets et notre développement ?
page 16

n°05 Comment simplifier la gestion administrative du club ?
page 18

n°06 Comment accompagner la progression des adhérents ?
page 20

n°07 Comment se former tout au long de sa pratique ?
page 25

n°08 Comment bien accueillir une personne en situation de handicap ?
page 26

n°09 Comment lutter contre les violences dans le sport ?
page 29



n°10 Comment développer des actions avec les scolaires ?
page 30



n°11 Comment développer la pratique du « sport santé » ?
page 32

n°12 Comment développer le Kayak Fitness ?
page 34

n°13 Comment porter des projets d'aménagement et d'équipements ?
page 37

n°14 Comment développer notre parc matériel en bénéficiant de conditions financières avantageuses ?
page 38

n°15 « Partenaires FFCK » Quels avantages pour le club et les adhérents ?
page 40



n°16 Comment contribuer à la protection de l'environnement ?
page 42

n°17 Quel accompagnement pour organiser une manifestation sportive ?
page 45

n°18 Comment développer l'activité et l'offre touristiques autour du club ?
page 46

n°19 Comment devenir une structure FFCK ?
page 49



n°01

Organiser l'activité

Comment organiser l'activité dans notre club ?

S'il existe bon nombre de modèles de structuration des clubs et des bases, il est intéressant de schématiser une organisation type qui permette de répondre aux interrogations et aux cas de figure les plus fréquents rencontrés au sein des structures de la FFCK.



féderaux Pagaies Couleurs peuvent être en charge de ces groupes, la constance du moniteur référent est essentielle pour fidéliser les jeunes débutants.

Le groupe entraînement ?

C'est aux titulaires des qualifications Entraîneur Fédéral 1 ou 2 qu'il faut confier ces groupes. L'Entraîneur Fédéral 1 est formé pour être capable de prendre en charge des sportifs en début de formation à la compétition, sur 1 à 2 séances par semaine. Il devra être aidé dans la construction de ses contenus d'entraînement, il n'est pas autonome encore ! L'entraîneur fédéral 2 a abordé des connaissances en formation et a accumulé une expérience, ce qui lui permet de concevoir un programme d'entraînement pour des sportifs présents au-delà de 2 séances par semaine.

Le groupe loisir ?

Le monitorat et le guide fédéral (2021) sont les formations adaptées à l'accompagnement des groupes loisirs. Pour la mise en place de ces pratiques, vous pouvez vous appuyer sur les Pagaies Couleurs et demander à ce que les référents de ces groupes disposent de la Pagaie Rouge dans la discipline qu'ils accompagnent, celle-ci permettant d'organiser la pratique et la sécurité pour un groupe de pairs.

Quel responsable technique et pédagogique au sein de la structure ?

Bénévole ou professionnel, il (ou elle) est capable d'organiser la répartition des groupes en respectant les niveaux de pratique, les capacités et prérogatives des cadres et la disponibilité du matériel, des cadres et des sites de pratique. Sa mission principale : établir le planning des groupes et le tenir à jour, identifier les encadrants au sein de chaque groupe et s'assurer de la progression proposée aux pratiquants.

L'école de pagaie ?

C'est un niveau de pratique minimal et pourtant particulièrement stratégique pour conserver les nouveaux adhérents. Si les aspirants moniteurs et moniteurs

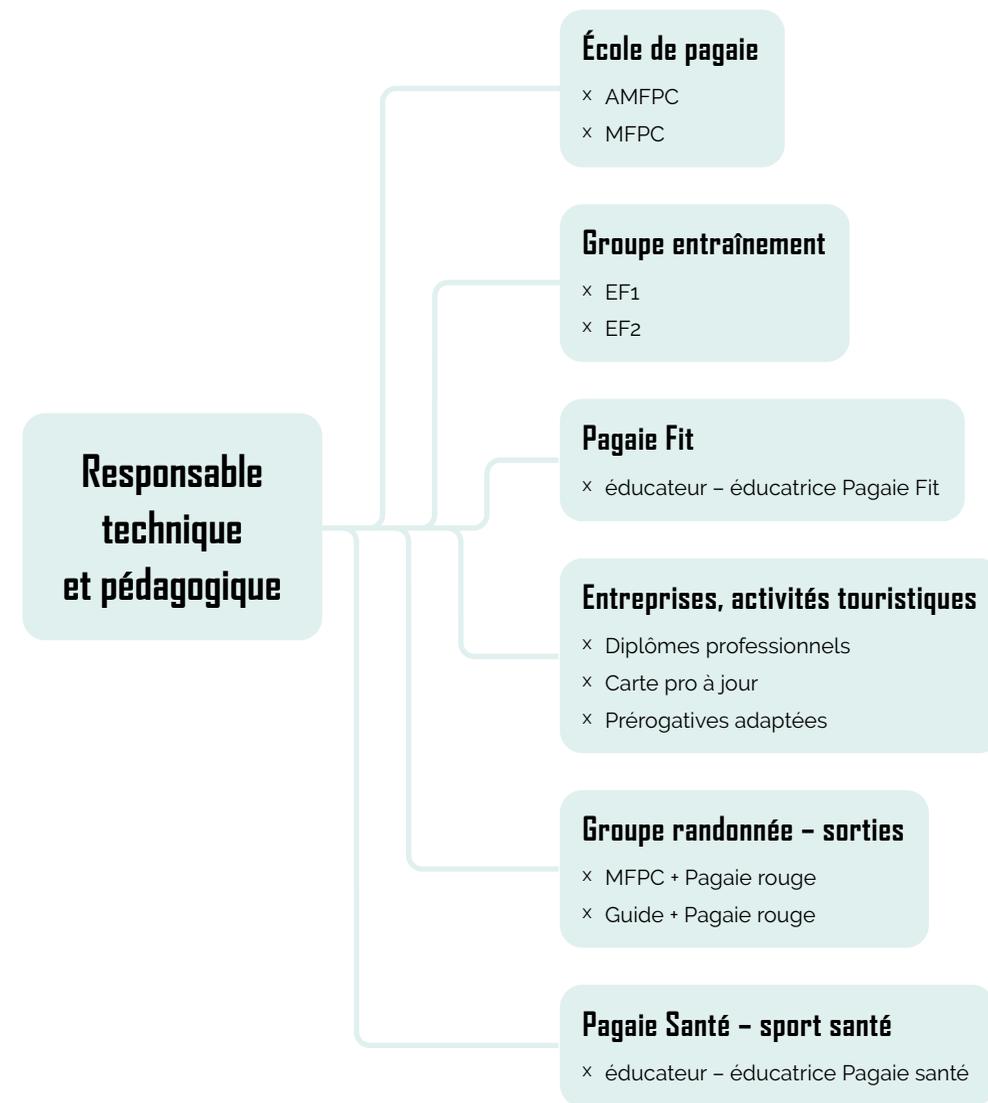
ATTENTION : tous ces exemples concernent l'organisation de la pratique de vos adhérents. Dès lors que les publics sont accueillis dans le cadre d'une prestation, et donc qu'ils ne sont pas adhérents, la qualification professionnelle s'impose.

Lorsque le club ou la base est employeur, la FFCK encourage la participation aux formations fédérales afin de partager et de développer une culture commune au sein du réseau.

Le schéma ci-dessous sera à adapter à votre contexte particulier.

Pour aller plus loin sur les prérogatives des diplômés professionnels :

- × L'annexe II-1 du code du sport, au chapitre « canoë-kayak » : elle contient les mêmes informations que celles de la carte professionnelle des diplômés : vous la trouverez sur Internet sur ce lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&iidArticle=LEGIARTI000029241010>
- × Le tableau récapitulatif fait par la FFCK sur l'Espace Club (Documents / Réglementation)



+ d'info

www.ffck.org



vosre contact

Service formation –
professionnalisation

—
Benoît LEHUÉDÉ
blehuede@ffck.org

n°02

Réglementation et accueil

Comment accueillir le public en toute sécurité ?

Bien accueillir c'est d'abord être visible

- × Sur votre site de pratique, vous pouvez être visible, vous pouvez utiliser les drapeaux, les flammes et autres supports de communication en mettant en avant l'identité visuelle de la FFCK, travailler avec la collectivité pour assurer un fléchage.
- × Sur Internet, vous pouvez intégrer les mêmes images pour renforcer l'identité de notre réseau, utiliser les motifs qui sont mis à disposition par la FFCK qui a développé des chartes graphiques par type de programmes. La FFCK vient de signer un partenariat avec Assoconnect et la MAIF pour vous permettre de gérer votre vie de club plus facilement (lien) et de finaliser un site Internet de club via Mon Asso Facile : ainsi vous améliorez votre visibilité tout en limitant le nombre d'opérations administratives.
- × Compléter votre fiche-structure sur l'Espace Club vous permettra de répondre aux questions pour renforcer l'information des internautes qui les cherchent en un minimum de clics via le site internet de la FFCK.

- × Utilisez les supports visuels lors des opérations promotionnelles qui sont mises en œuvre par vos collectivités locales et par le mouvement sportif local, et sur les sites Internet sur lesquels l'offre de pratique associative, éducative et touristique locale est référencée.

C'est également informer

- × Vérifiez que toutes les informations disponibles sur place et présentes sur Internet sont actualisées
- × Donnez la possibilité d'être contacté par mail pour les demandes de renseignements

- × Affichez sur site et en ligne le planning des séances, leur lieu, leur durée afin de faciliter l'organisation des familles

La réglementation générique de l'accueil de tous les publics

- × **Obligations des EAPS :** Toutes les structures membres de la FFCK, qu'il s'agisse des clubs, des bases touristiques, des guides indépendants, ... sont des établissements d'activité physique et sportive (EAPS) et doivent se référer à la réglementation définie dans le Code du Sport (lien)
 - L'obligation d'honorabilité de l'exploitant de l'EAPS (article L. 322-1 du code du sport) ;
 - L'obligation de disposer d'un tableau d'organisation des secours (article R. 322-4 du code du sport) ;



- Vous avez l'obligation de souscrire un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile des personnes enseignant, encadrant, animant une activité physique ou sportive ou entraînant ses pratiquants contre rémunération au sein de l'établissement, et celle de tout préposé de l'exploitant, ainsi que des personnes admises dans l'établissement pour y exercer les activités physiques qui y sont enseignées (article L. 321-7 du code du sport) ;
- Vous avez l'obligation d'affichage d'un certain nombre d'éléments :
 - Affiche sécurité du code du sport,
 - Carte des espaces de pratique mentionnant les zones dangereuses ou réservées à certains usages, les limites de la navigation et leur balisage, le classement des parcours en rivière le cas échéant (article A322-3-5 du code du sport)
 - Diplômes ou qualifications et cartes professionnelles à jour, attestations de stagiaire,
 - Textes fixant les garanties d'hygiène et de sécurité applicables à l'établissement,
 - Attestation du contrat d'assurance (article R. 322-5 du code du sport).
- × En tant qu'établissement Receptif du Public (ERP) : nos clubs et nos bases répondent à des normes liées à leur taille, à leur propriétaire ou leur gestionnaire. Les dirigeants doivent rechercher auprès des interlocuteurs précités ces réglementations afin de s'assurer qu'ils exercent leur activité en accord avec la réglementation les concernant.
- × Le code du sport définit l'organisation de la pratique de l'article A322-42 à A322-52 : ces dispositions s'appliquent dans tous les EAPS proposant des sports de pagaie, à l'exception du SUP qui dépend d'une réglementation définie par la Fédération Française de Surf.
- × Le code du sport définit également les obligations liées à la vérification de la capacité à savoir nager (article A322-3-1 à A322-3-3 que vous trouvez sur l'affiche sécurité du code du sport).
- × Matériel et Équipements de Protection Individuelle (EPI) : vous devez tenir un registre des EPI de la structure (lien) et définir un protocole interne adapté à votre fonctionnement. Notez bien qu'un participant et un encadrant qui utilisent leurs propres EPI sont sous votre responsabilité : vérifiez donc également les gilets de sécurité de vos adhérents et de vos cadres et n'autorisez pas la pratique si ceux-ci ne sont pas portés ou en conformité!
- × Dans la période qui a démarré au printemps 2020, de nouvelles obligations et recommandations liées à la Covid-19 sont venues renforcer les protocoles d'accueil : vous les trouverez dans la Charte sanitaire des sports de pagaie (lien). Leur application et l'affichage de cette charte à disposition des membres et des visiteurs de passage sont demandés par la FFCK.

+ d'info

www.ffck.org/nos-sites/reglementation/activites



votre contact

Margaux PINSON
mpinson@ffck.org

Spécificités adhérents

Les membres de la FFCK organisés sous la forme associative sont les seuls à être concernés par cette partie. En effet, les adhérents des clubs sont les personnes qui ont signé un bulletin d'adhésion à l'association, versé leur adhésion définie dans les statuts de l'association et sont à ce titre membres de l'assemblée générale de l'association selon les principes définis une nouvelle fois dans les statuts.

Seuls les adhérents peuvent être encadrés par des cadres bénévoles. Pour un encadrement en sécurité et de qualité, la FFCK recommande que les bénévoles encadrants soient titulaires ou en cours de formation de cadres (AMFPC, MFPC, EF1, ...) et soient mis en responsabilité en fonction de leurs prérogatives bénévoles.

Les adhérents peuvent disposer de droits d'accès et de navigation différents au club selon leur niveau : pour cela, la FFCK recommande d'utiliser les niveaux Pagaies Couleurs pour définir les autorisations aux adhérents : par exemple « seuls les adhérents d'un niveau Pagaie Couleur Bleue pourront naviguer sans encadrement, etc. » ou encore « le parcours A est autorisé à partir du niveau Pagaie Verte », etc. Dans tous les cas, la FFCK recommande de ne pas naviguer seul.

Tant pour les prérogatives attribuées aux encadrants bénévoles qu'aux adhérents, le comité directeur de l'association devra consigner ces éléments dans un procès verbal de réunion et devra adapter son règlement intérieur avec ces principes-ci (Espace Club/Documents/Boite à outil dirigeant et dirigeantes/Thème 1). Cette clarification et cette transparence sécurisent l'ensemble de nos bénévoles, adhérents et dirigeants.

Spécificités scolaires

Les élèves sont accueillis dans les établissements d'APS avec leurs enseignants qui demeurent responsables de leur classe. Notre responsabilité se situe à 2 niveaux :

- × Faire des propositions aux enseignants pour utiliser de la manière la plus efficace possible les sports de pagaie en relation avec les objectifs pédagogiques de l'institution scolaire : cette partie est développée dans CK scolaire (voir p 30).
- × Proposer du matériel à la taille des élèves, ce qui est particulièrement important en primaire : gilets de petite taille (aux normes ! Les gilets de baignade vendus dans la grande distribution



ne sont pas autorisés), pagaies adaptées (poids, taille des pales et diamètre du manche), embarcations adaptées. Pour vous accompagner, la FFCK a fléché depuis 2020 des aides financières sur l'acquisition de matériel pour les petits gabarits (PSF).

- × Sur le plan de la réglementation de la pratique, c'est le code de l'éducation qui s'applique :
 - Le professeur est le dernier maillon de la chaîne de sécurité : veillez à lui permettre d'exercer cette responsabilité, et en cas de besoin, proposez des formations aux professeurs en amont du cycle ou de la séance.
 - Les conditions d'encadrement tant pour le primaire que le secondaire sont fixées dans la circulaire du 20 avril 2017 relative aux exigences de sécurité des activités physiques de pleine nature (APPN) dans le second degré.
 - Pour les primaires, il est obligatoire de prévoir 2 encadrants sur l'eau (le professeur et l'intervenant du club) pour une classe de 24 élèves. Le bulletin officiel de 1999 a été mis à jour par la circulaire du 12 octobre 2017 et définit que « les intervenants titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité et les fonctionnaires agissant dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier sont réputés agréés pour l'activité concernée » : aussi, les CQP moniteurs de CK sont agréés de fait.
 - Pour les collèges et lycées, il est conseillé de mettre 2 enseignants sur l'eau pour diviser le groupe en 2, mais ce n'est pas obligatoire. Il peut être choisi de réduire le nombre d'embarcations sur l'eau en début de cycle.

Spécificités ACM

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) avec ou sans hébergement ont une organisation définie dans l'arrêté du 25 avril 2012 du code de l'action sociale et des familles.

Nous devons retenir que :

- × S'ils sont membres de l'équipe pédagogique, les titulaires d'un BAFA qualification kayak ou d'un brevet fédéral délivré par la FFCK (AMFPC, etc.), sont autorisés à encadrer : concrètement, si vous êtes vous-mêmes déclaré ACM auprès de la DDCS, c'est possible.
- × Si le club / la base, accueille et encadre un ACM, alors vous devez mettre à disposition un encadrant titulaire d'une carte professionnelle à jour.
- × Le code du sport s'applique pour l'organisation de la pratique, MAIS :
 - Le nombre d'embarcations par encadrant est limité à 10 et le nombre de personnes à 16 en eau calme, en eau vive de classe I et II, dans la zone des 300 m en mer.
 - Le nombre de pratiquants pour un cadre est limité à 10 personnes en classe III.
- × Avant toute activité, relisez bien les annexes 3 de cet arrêté du 25 avril 2012.

Spécificités prestations commerciales

Tous les autres types de publics non définis précédemment rentrent dans cette dernière catégorie, que nous soyons dans une pratique d'utilité sociale (santé, handicap, etc.) ou non (tourisme, entreprises, locations ...).

Le principe clé est l'application du code du sport telle que définie en amont de ce chapitre, et l'encadrement exclusif de ces activités par des éducateurs sportifs et éducatrices sportives titulaires d'une carte professionnelle à jour (diplômés ou stagiaires de la formation professionnelle). Les limites par encadrant sont définies selon la difficulté des conditions de pratique.

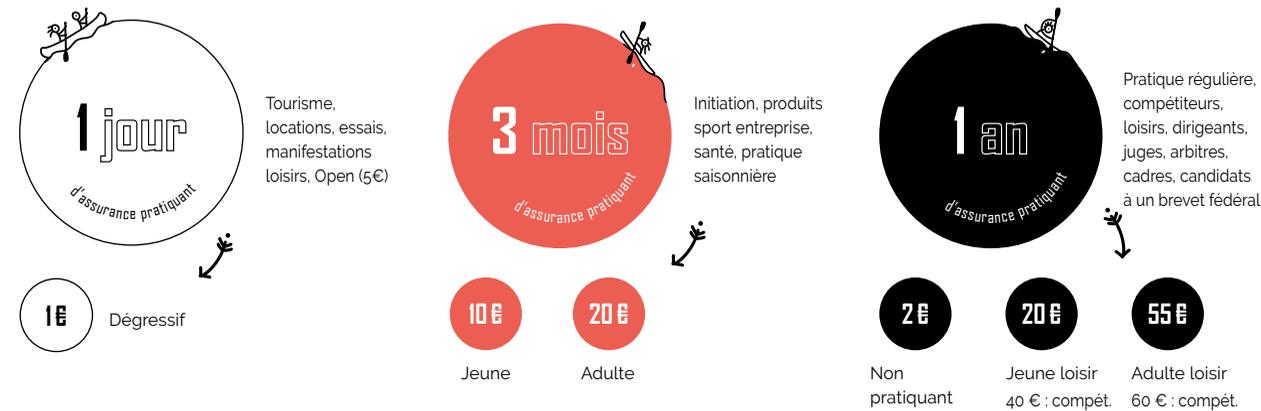
Seule la location, lorsqu'elle n'est pas accompagnée, ne nécessite pas d'encadrant titulaire d'une carte professionnelle. En revanche, elle est soumise aux obligations des établissements d'APS définies en amont de cette partie, concernant l'affichage et la vérification de la capacité à savoir nager.

Pour toutes les autres prestations, l'annexe II-1 du code du sport rappelle les qualifications professionnelles autorisées.



La carte tribu

Une assurance sur **3 durées** accompagnée de multiples privilèges.



Carte 1 jour, 3 mois, 1 an ↓

Accès à la Pagaie Blanche et Jaune

Saisie sur votre web app club pour faciliter la gestion des flux
Non disponible pour la durée de 3 mois et 1 an

Carte 3 mois, 1 an ↓

Accès à la Pagaie Verte, Bleue, Rouge et Noire

Accès aux services et partenaires

Compte appli mobile

E-shop

Carte 1 an ↓

Accès au statut de certificateur H2 Pagaies Couleurs

Accès aux formations de cadres

Accès aux qualifications de cadres, d'officiels et de juges et arbitres

n°03

Licences et adhésions

Comment fonctionnera le nouveau système de licences ?

À partir de janvier 2021, la FFCK met en place un nouveau système de licence et d'adhésion : plus adapté à la demande des pratiquants et plus facile d'utilisation pour les structures.

Dicté par l'évolution de la typologie de nos pratiques, le nouveau système d'adhésion permettra à notre sport et à nos structures de peser davantage auprès des partenaires publics et privés. Il nous rendra à la fois plus lisibles et plus visibles, permettant au canoë-kayak et aux sports de pagaie d'occuper une surface plus représentative.

Du côté de l'adhésion, même esprit : le système est unique tant pour les clubs que pour les membres agréés qui bénéficieront dorénavant d'une assurance FFCK. Des packs optionnels viendront personnaliser et renforcer les services en fonction de vos besoins.

La FFCK, avec ses comités régionaux et départementaux, se tient à votre disposition pour accompagner cette transition pendant laquelle des tutoriels et des formations régulières seront proposés.

Il repose sur 3 notions essentielles :

- × 1 seule carte nominative et digitale avec différentes options par pratiquant qui incarnera la licence unique.
- × 1 tarification automatiquement variable selon la durée (1 jour, 3 mois ou 1 an), l'âge et l'accès à la compétition.
- × 1 système de saisie simplifié sur l'Espace Club grâce à la suppression des règles présentes jusqu'à fin 2020.

+ d'info

www.ffck.org/federation/licences/licences-a-lannee



votre contact

Stéphanie TRANEL
01 45 11 16 98
accompagnement@ffck.org



n° **04**

Comment financer nos projets et notre développement ?

Les aides et financements

En tant que club, et en fonction de vos projets et besoins, vous pouvez activer différents leviers de financement.

Le PSF (Projet Sportif Fédéral)

Le Projet Sportif Fédéral (ex-CNDS) est le dispositif mis en place par l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour accompagner financièrement le développement des pratiques sportives.

Depuis 2018, l'enveloppe attribuée au canoë-kayak et sports de pagaie est gérée directement par la FFCK, qui en est le véritable pilote. C'est le principal levier de financement pour le déploiement de notre projet fédéral au niveau territorial via les clubs, les comités régionaux et les comités départementaux.

Quelles démarches ?

Pour prétendre à une subvention publique dans le cadre du PSF, un club doit s'appuyer sur un projet répondant aux 3 grandes orientations du projet fédéral : « Fédérer et Développer », « Accueillir, Animer et Former » et « Performer ».

Toute demande de subvention se fait en ligne : les actions doivent être détaillées.

La démarche ainsi que les crédits à allouer sont supervisés et contrôlés conjointement par l'ANS et la FFCK, du niveau territorial (via les référents PSF et les conférences des territoires) jusqu'au niveau national (par la cellule nationale PSF et le BEX).

Le seuil de subvention pour un bénéficiaire et par exercice est de 1500€. Il est abaissé à 1000€ pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR),

dans un bassin de vie ayant au moins 50% de la population en ZRR, ou dans une commune en contrat de ruralité.

Quel calendrier ?

Les grandes périodes à retenir sont :

- × **Février** : diffusion au sein du réseau fédéral des informations sur la campagne PSF.
- × **Mars/Avril** : dépôt des dossiers de demande de subvention.
- × **Mai** : traitement des dossiers par la FFCK.
- × **Juin** : conférences des territoires.
- × **Juillet/Aout** : instruction des dossiers et paiement.

Le Fonds de dotation pour la création d'un club

Ce fonds créé par la FFCK en 2017 vise à favoriser et à faciliter la création de club. A destination des nouvelles structures affiliées, il est désormais plafonné à hauteur de 1000€ par club et à hauteur de l'aide du Comité Régional et/ou Départemental, et le seuil minimal du nombre de licenciés est de 15.

Pour prétendre à cette aide, le club doit répondre à certains critères. Chaque demande fait l'objet d'une étude préalable par le Service accompagnement aux structures, avant décision du Bureau Exécutif.

Le Fonds d'aide au développement

L'objectif de ce fonds également créé par la FFCK en 2017 est de favoriser et de faciliter les investissements matériels des structures fédérales et les projets à vocation économique, sociale ou environnementale qui seront de réels facteurs de croissance.

Ce fonds d'investissement, plafonné à hauteur de 200 000 € désormais est mis à disposition des clubs et des comités sous forme d'une avance de trésorerie ne pouvant dépasser la somme de 10 000 € (prêt à « taux zéro »). Il bénéficie de la possibilité de report de remboursement d'un an pour les structures qui en font la demande et, à titre temporaire et exceptionnel, d'une extension à l'emploi.

Chaque demande fait l'objet d'une étude préalable par le Service accompagnement aux structures, avant décision du BEX et du Conseil Fédéral.



Le Fonds d'aide de solidarité fédéral

Tous les membres affiliés ou agréés sont éligibles à ce fonds d'aide fédéral, créé dans le prolongement de la crise sanitaire en 2020.

Ils doivent pour cela joindre :

- × Les 3 derniers rapports d'Assemblée Générale de la structure
- × Les bilans financiers et comptes de résultats des 3 dernières années
- × Le bilan prévisionnel de la saison en cours
- × Les contrats de travail des salariés de la structure
- × Un document attestant des aides financières dont la structure a déjà bénéficié lors du confinement (Fonds de solidarité de l'État, chômage partiel, suppression des charges sociales...)
- × Un document attestant des aides financières reçues par la Collectivité locale / le Conseil Départemental / le Conseil Régional
- × Une attestation sur l'honneur de la fermeture des équipements



+ d'info

www.ffck.org/federation/structures/subventions/#1580803723558-9fb82635-3dfe



votre contact

Stéphanie TRANEL

01 45 11 16 98

accompagnement@ffck.org

n°05 **Gestion administrative**

Comment simplifier la gestion administrative du club ?

Essayez vite mon asso facile et le nouvel espace club : 2 outils particulièrement adaptés à vos besoins et faciles à prendre en main.

Mon Asso Facile la plateforme multifonction

Gagnez du temps et facilitez-vous la tâche : Mon Asso Facile est un outil numérique offrant une multitude de services aux dirigeants. C'est une plateforme disponible en ligne qui propose des modules très pratiques qui vous permettront de :

- × Gérer l'adhésion et la communauté des adhérents pratiquants au sein du club
- × Envoyer des mails en masse en respectant la RGPD
- × Créer votre site internet très facilement
- × Gérer facilement votre comptabilité

Espace Club rénové

L'Espace Club disponible à partir du site internet de la fédération est un outil numérique particulièrement utilisé par les dirigeants, notamment pour la saisie des licences et pour la gestion de toute la formation (pagaies couleurs, formation fédérale, etc.). À partir de 2021, cet outil va être rénové au niveau de son ergonomie et de la simplification pour la saisie des licences.



+ d'info

<https://www.ffck.org/2020/06/24/la-gestion-de-votre-club-sur-mon-asso-facile/>



votre contact

Stéphanie TRANEL

01 45 11 16 98

accompagnement@ffck.org



Dans le cadre du partenariat entre MAIF et la FFCK, un an d'abonnement est offert aux 100 premiers clubs inscrits. Et pour les suivants, 30% de remise vous sont accordés sur le prix de votre abonnement.

Avec un peu d'entraînement, on peut tous pratiquer un sport responsable.



Un événement de 5000 personnes génère plus de 2 tonnes de déchets, consomme en moyenne 1000 kWh d'énergie et 500 kg de papier*. On se doit de réagir pour que le sport ait un impact positif sur l'environnement. En faisant équipe avec les fédérations sportives, les associations, les clubs, les pratiquants et bénévoles, MAIF soutient et agit pour faire du sport un sport responsable. Offrir aux équipements sportifs une seconde vie, réduire les déchets lors des événements, adopter une utilisation raisonnée des ressources, de l'alimentation au textile...
Ensemble, faisons que le sport soit bon, aussi, pour la santé de la planète.



assureur militant

#ChaqueActeCompte

Retrouvez toutes nos actions sur entreprise.maif.fr/sport

*Source : Ademe : guide Poitou-Charentes des Eco-manifestations, janvier 2014. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Filita-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré. RCS Niort 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le code des assurances.

n°06

Pagaies Couleurs

Comment accompagner la progression des adhérents ?

La méthode d'enseignement et de progression Pagaies Couleurs, reconnue sur le plan national et européen, évolue en 2021.

Les référentiels de compétences se déclinent désormais :

- × Par embarcation pour les Pagaies Couleurs blanches et jaunes: le Canoë, le Dragon Boat, le Kayak, la Pirogue, le Rafting et le Stand Up Paddle
- × Par discipline pour les Pagaies Couleurs vertes, bleues, rouges et noires: la Course En Ligne, la Descente, le Dragon Boat, le Freestyle, le Kayak de Mer, le Kayak-Polo, l'Open Canoë, l'Océan Racing, la Pirogue, le Rafting, la Randonnée Eau Calme, la Rivière Sportive, le Slalom

Pagaies Couleurs version 2021 :

La méthode de progression de la Pagaie Couleur Blanche à la Pagaie Couleur Noire s'appuie sur des outils qui accompagnent, valorisent et diversifient les expériences de navigation des pratiquants.

La progression se décline selon des fondamentaux historiques des Pagaies Couleurs:

- × La technique et la culture sportive
- × La sécurité
- × L'environnement

Une méthode d'enseignement



Globale

TECHNIQUE & CULTURE SPORTIVE

SÉCURITÉ

ENVIRONNEMENT

Progression du niveau débutant au niveau expert



Prend en compte les fondamentaux

RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES PAR NIVEAU

Prend en compte les publics en situation de handicap

LE CADRE CERTIFICATEUR ADAPTE LES TÂCHES À RÉALISER

+ d'info

serviceformation@ffck.org



vosre contact

Caroline LOIR
01 45 11 08 73

Quelles sont les structures qui peuvent organiser des sessions de certification Pagaies Couleurs ?

- × Sessions de certification Pagaies Couleurs Blanches et Jaunes:
 - Toute structure membre ou comité de la FFCK.
 - Toute structure partenaire de la FFCK, sous convention (écoles, collectivités, par exemple).
- × Sessions de certification Pagaies Couleurs Vertes et Bleues:
 - Toute structure membre ou comité de la FFCK.
- × Niveaux Pagaies Couleurs Rouges et Noires:
 - Seule la FFCK peut organiser et déléguer l'organisation des sessions de certifications à des cadres préalablement habilités niveau 2 (H2).

Quels sont les enjeux de Pagaies Couleurs ?

Notre philosophie peut être résumée ainsi: chaque pratiquant doit être titulaire des Pagaies Couleurs de son niveau dans les différentes pratiques. Nous souhaitons avancer tous ensemble, dans les clubs, dans les établissements scolaires et dans les bases touristiques, pour que Pagaie Couleur devienne la référence d'un niveau de pratique.

Son design rénové, ses référentiels rédigés par des experts de chaque discipline et sa simplification sont des atouts pour atteindre ensemble cet objectif et diffuser une image qualitative des sports de pagaie auprès de tous les publics.

Enjeux pour les pratiquants :

- × Découvrir le canoë, le kayak, les sports de pagaie
- × Accéder à l'eau, aux sites de pratique
- × Se perfectionner, jusqu'au maximum de ses limites dans une ou plusieurs disciplines des sports de pagaie

Enjeux pour les cadres :

- × Se former à l'encadrement
- × Organiser et réglementer la pratique dans leur structure

Enjeux pour les dirigeants :

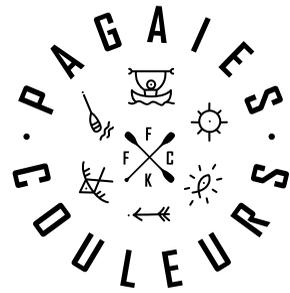
- × Fidéliser les pratiquants
- × Organiser la pratique dans le club, selon les niveaux
- × Valoriser l'offre de pratique de la structure

Comment mettre en œuvre ces Pagaies Couleurs à partir de 2021 ?

La transition entre les 2 systèmes est prévue pour les clubs, les certificateurs et les compétiteurs utilisant actuellement les Pagaies Couleurs. Des tutoriels et des formations seront proposés pour faciliter l'appropriation et la mise en place du nouveau dispositif.

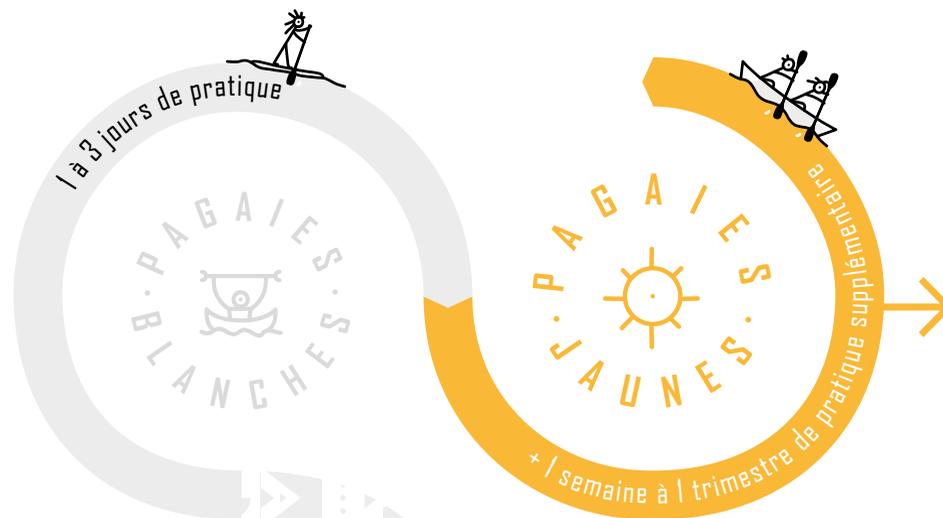
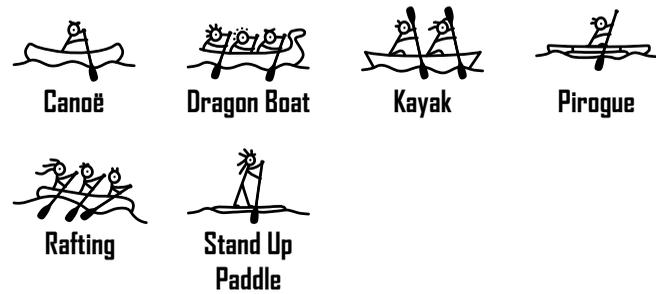
Les outils édités et digitalisés à destination des pratiquants et des structures seront disponibles et présentés en fin d'année 2020.





Les Pagaies Couleurs en 2021

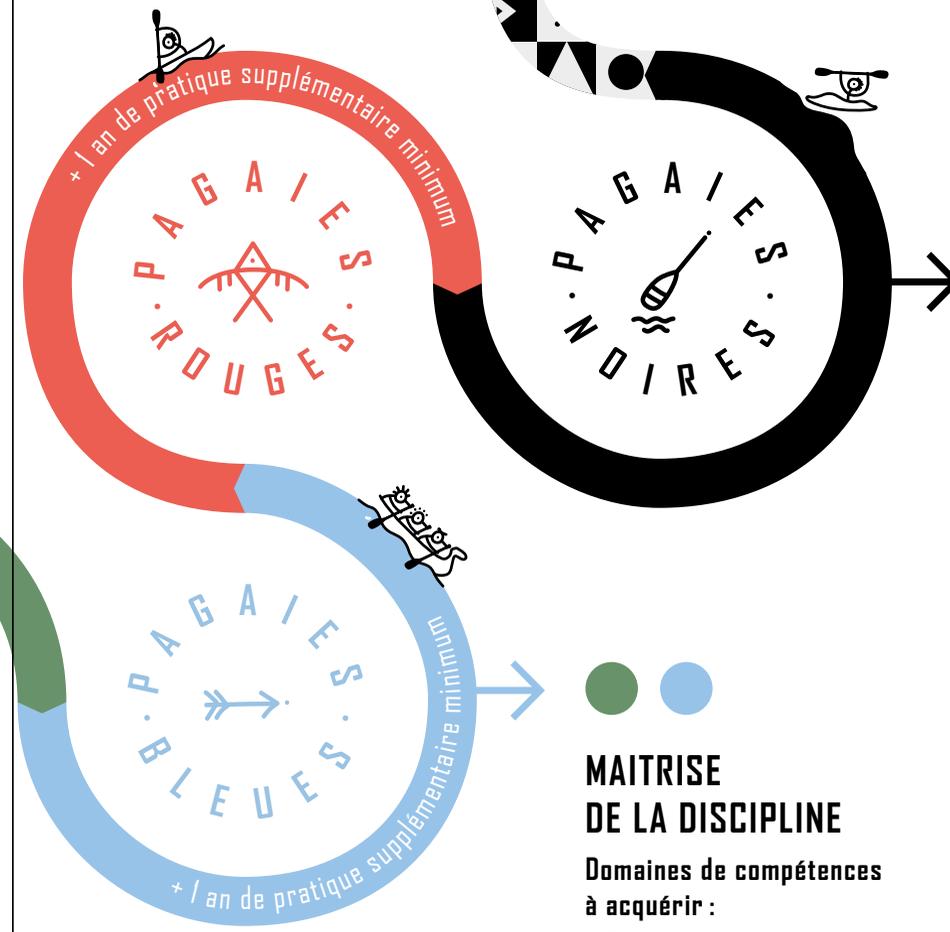
NIVEAUX RÉPARTIS PAR EMBARCATION



DÉCOUVERTE DE L'EMBARCATION ET DE LA PAGAIE

Domaines de compétences à acquérir :

- > Environnement
- > Sécurité
- > Technique et culture sportive



NIVEAUX RÉPARTIS PAR DISCIPLINE



EXPERTISE DANS UNE DISCIPLINE

Domaines de compétences pouvant être validées séparément :

- > Environnement
- > Sécurité
- > Technique et culture sportive (validation possible via niveau en compétition)

MAITRISE DE LA DISCIPLINE

Domaines de compétences à acquérir :

- > Environnement
- > Sécurité
- > Technique et culture sportive

Schéma des formations fédérales et professionnelles



n°07 Se former à la pratique

Comment se former tout au long de sa pratique ?

La FFCK a développé des formations fédérales qui permettent d'acquérir des compétences dans l'encadrement de différentes activités. Ces formations sont pilotées par nos comités régionaux qui en délèguent souvent une partie aux comités départementaux, notamment l'aspirant moniteur fédéral Pagaies Couleurs (AMFPC).

Dans la construction de ses brevets fédéraux, la FFCK s'est attachée à créer des connexions avec les diplômes professionnels afin de favoriser l'engagement des bénévoles dans ces formations.

Bon nombre de professionnels sont issus des formations fédérales, et nous devons ensemble poursuivre cette dynamique.

Notre philosophie est la suivante : chaque intervenant, chaque encadrant dispose d'un brevet fédéral en lien avec l'activité qu'il encadre ou qu'il soit inscrit dans un processus de formation. Cette logique a 2 avantages :

Le schéma ci-contre présente les brevets fédéraux, leur correspondance de niveau de compétences avec les qualifications professionnelles et avec les compétences des pagayeurs définies par Pagaies Couleurs.

Pour aller plus loin

- × Sécuriser les dirigeants bénévoles et les responsables salariés des clubs, qui engagent leur responsabilité quand ils confient des encadrements à des bénévoles
- × Développer une culture commune, échanger, interroger ses pratiques et celles de son club et partager

- × Rendez-vous sur les pages internet du site ffck.org dédiées à la formation.
 - × Consultez les règlements des brevets fédéraux dans l'espace club.
- Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre comité régional pour connaître les dates et les modalités de formation.

Gardons bien à l'esprit que ces brevets fédéraux permettent d'encadrer exclusivement les adhérents du club. Pour encadrer des publics extérieurs à l'association, le premier niveau le plus accessible est le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) moniteur et monitrice de CK.

+ d'info

serviceformation@ffck.org



votre contact

Benoit LEHUEDE
01 45 11 08 70
blehuede@ffck.org

n°08

Le handikayak

Comment bien accueillir une personne en situation de handicap ?

Qu'il soit physique, sensoriel, mental ou psychique, tout type de handicap est compatible avec la pratique d'un sport de pagaie. Bien évidemment en fonction des pathologies, il faudra envisager quelques aménagements et/ou adaptations.



Que faut-il pour accueillir une personne en situation de handicap ?

La 1^{re} question que l'on doit se poser est la suivante : est-ce que j'ai envie de me lancer dans cette démarche (en faisant dans un premier temps abstraction des éventuelles contraintes et a priori) ?

Si l'envie et la volonté sont présentes, nous trouverons ensemble les moyens de concrétiser la mise en place d'une activité handikayak.

Qui peut m'aider ?

- × Le référent national handikayak
- × Les clubs référents en matière d'accueil de public en situation de handicap sont de bons conseils

Quelles pratiques ? Sur quels milieux ?

La diversité de nos pratiques et de nos terrains de jeux, sont des atouts majeurs pour développer le handikayak, soyez opportunistes et inventifs.

Quels coûts supplémentaires, quels financements ... ?

- × En fonction du handicap, il n'y a pas nécessairement de coûts supplémentaires.
- × Notre partenaire EDF alloue aux clubs une enveloppe annuelle en direction des projets club CK / handikayak.
- × Le PSF (ex subvention CNDS), peut également permettre d'obtenir une aide financière.

Ces dispositifs, associés à des partenariats ou subventions locales et territoriales, permettent par exemple de financer des pontons, des accès à l'embarquement, des aménagements dans le club, du matériel de calage ou d'adaptation des bateaux, de la formation, etc ...

Quelle formation ?

C'est toujours mieux de se former, afin d'être plus pertinent et serein. Des formations sont régulièrement organisées et proposées au sein du réseau fédéral.

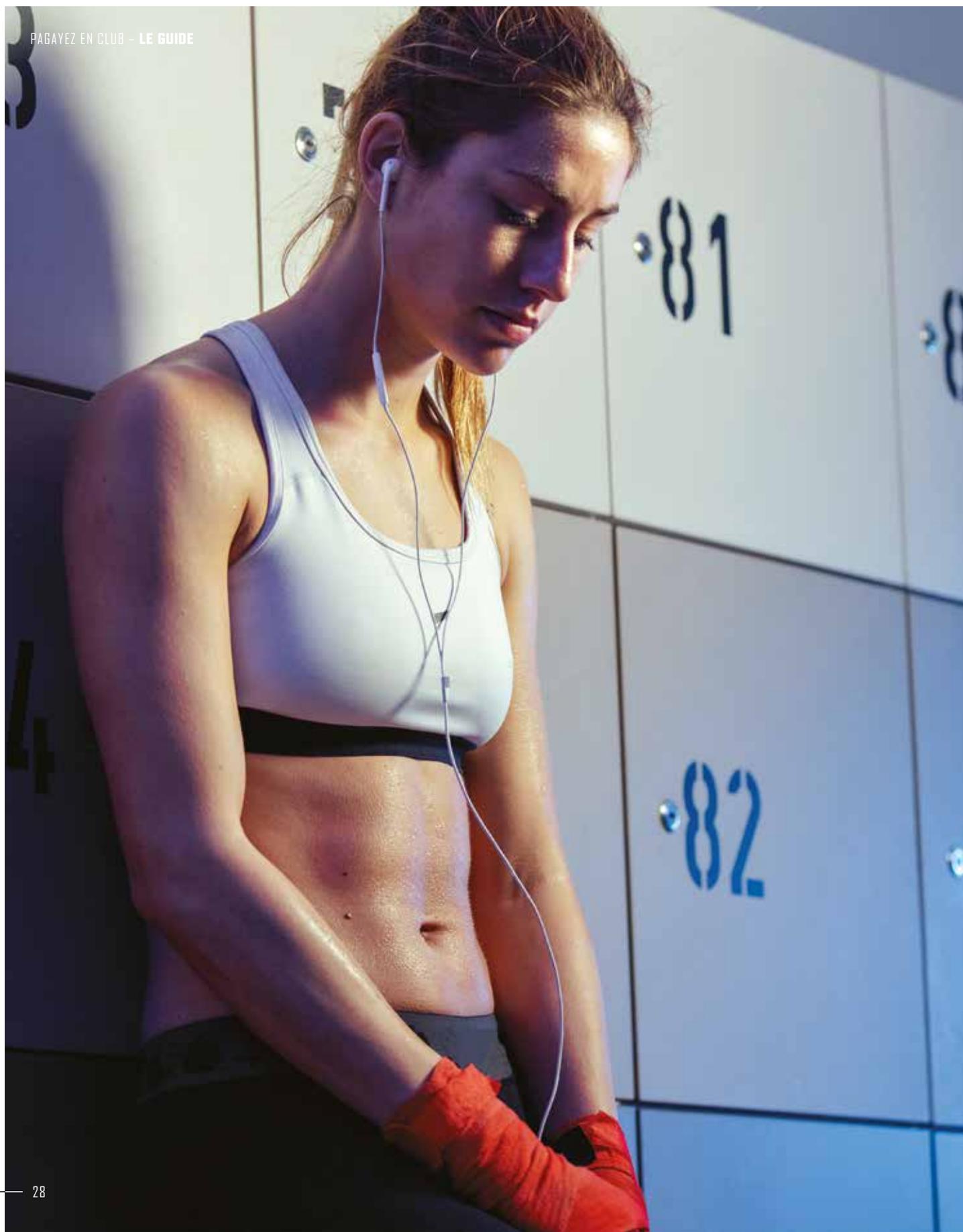
+ d'info
www.ffck.org/pratiquer/handikayak/presentation



votre contact

David BERNARDEAU
 handikayak@ffck.org





n°09 **Stop violences !**

Comment lutter contre les violences dans le sport ?

La FFCK s'engage, avec l'ensemble des acteurs institutionnels, auprès de ses membres dans la lutte contre toute forme de violence et de discrimination dans le sport.

Les récentes révélations médiatiques de violences sexuelles dans le sport ont amené le ministère en charge des sports et le CNOSF à conduire un travail qui permet de renforcer la prévention et l'action en matière de lutte contre toute forme de violences.

Le plan d'action de lutte contre les violences physiques, morales, sexistes ou sexuelles de la FFCK s'inscrit dans les grandes orientations de l'État de lutte contre les discriminations et intègre trois dimensions :

- × La prévention : information, formation et communication
- × La procédure administrative fédérale
- × L'accompagnement des victimes et des acteurs

+ d'info

www.ffck.org/2020/01/31/lutte-contre-les-violences-sexuelles-dans-le-sport/
Espace club / Documents / Citoyens du sport



votre contact

Céline RECULET
stopviolences@ffck.org

Comment pouvez-vous agir ?

Lorsque vous êtes témoin d'une violence ou d'un récit de violence, quelle qu'elle soit, vous devez impérativement la porter à la connaissance de la fédération via l'adresse mail créée à cet effet :

stopviolences@ffck.org

Sachez que la FFCK, pour vous accompagner, met en place :

- × Des supports d'information disponibles sur l'Espace Club dans Documents / Citoyens du sport - violences sexuelles
- × Une cellule d'écoute et d'accompagnement pilotée au niveau national

- × Une procédure administrative qui permet d'analyser les situations et le cas échéant de les porter en commission de discipline
- × Des modules de formations qui seront intégrés dans les formations actuelles de cadres
- × Une formation plus approfondie pour les responsables de clubs et dirigeants et dirigeantes.

La démarche de contrôle d'honorabilité des bénévoles

A droit constant, le ministère des sports souhaite mettre en place le dispositif de contrôle d'honorabilité des bénévoles de manière obligatoire à partir de janvier 2021.

Il s'agit de demander aux fédérations de constituer un fichier comportant des champs de données précis pour le rendre compatible pour un croisement avec le FIJAIS (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes). Les éducateurs sportifs disposant d'une carte professionnelle font déjà l'objet d'un tel contrôle chaque année.

Le périmètre des personnes concernées par ce contrôle d'honorabilité est le suivant :

- × Des bénévoles exerçant une fonction d'encadrement pédagogique
- × Des dirigeants des associations membres et des instances de la FFCK

n°10

Comment
développer
des actions
avec les
scolaires ?



Accueillir les scolaires

PLANÈTE KAYAK® a pour enjeu principal de faire découvrir le canoë, le kayak et les sports de pagaie aux élèves dans le cadre de leur scolarité, particulièrement dans des établissements ou classes avec lesquels le club n'est pas en lien. Il permet aux clubs de conventionner avec ces établissements et de développer des actions durables grâce à cette opération simple, locale et adaptable.

Le canoë, le kayak et les sports de pagaie à l'école

Le canoë, le kayak et les sports de pagaie en général représentent des activités extrêmement pertinentes à chaque niveau de la scolarité. **Leur apprentissage sur un cycle permet notamment de développer :**

- × La liaison avec l'acquisition du «savoir nager» ;
- × Des compétences techniques faisant appel à un nouvel équilibre ;
- × Les sensations, de nouveaux repères ;
- × La confiance en soi et l'autonomie, en évoluant seul ou à plusieurs sur une embarcation ;
- × L'entraide dans un environnement ouvert ;
- × La reconnaissance et le respect des autres usagers de l'eau sur son territoire ;
- × Des connaissances sur l'environnement physique, le patrimoine local et sur la faune et la flore.

Planète Kayak, Comment ça marche ?

Chaque année, la FFCK lance l'opération Planète Kayak. Tous les membres de la fédération peuvent participer en renvoyant leur projet à la direction technique nationale. Nous vous enverrons alors :

- × Un guide destiné à l'établissement scolaire
 - × Un guide destiné aux enseignants qui permet de présenter l'activité scolaire à l'école
 - × Un livret Planète Kayak destiné aux élèves est disponible également pour permettre d'intégrer les élèves et leurs enseignants dans le début de la progression Pagaies Couleurs.
- Pour mettre en œuvre l'opération :**
- × Définissez votre opération Planète Kayak: sa date, le lieu, votre programme (nous vous donnons des exemples), votre jauge maximale, etc.

- × Envoyez-nous votre projet
- × Rapprochez-vous de l'antenne départementale USEP (pour les écoles primaires) et UNSS (pour les collèges et lycées) afin de communiquer votre proposition vers les établissements et de travailler sur des aides au déplacement des élèves, aux goodies, etc.
- × Communiquez vers les établissements que vous ciblez autour de votre club

Ces opérations Planète Kayak peuvent vous permettre de poursuivre la pratique sous forme de journées de pratique, de cycles pédagogiques, de classes «vertes»,... et d'attirer de nouveaux jeunes durablement dans votre structure.

Avec 8 000 élèves participants pour la première année en 2019, la FFCK entend appuyer à tous les niveaux vos projets pédagogiques locaux avec les établissements scolaires et favoriser leur développement.

Sur l'ensemble de l'activité scolaire, si vous avez des questions ou des difficultés, rapprochez-vous de votre comité régional qui est en lien avec les commissions mixtes de l'USEP, de l'UNSS ainsi qu'avec les Inspections Académiques au niveau des rectorats.



+ d'info

<https://www.ffck.org/pratiquer/scolaires/planete-kayak/>



votre contact

Anne-Laure BRÛLÉ

01 45 11 08 71

accompagnement@ffck.org

n° 11

Comment
développer
la pratique du
« sport santé » ?

Formation Éducateur & Éducatrice Pagaie Santé®

Ces dernières années, de nombreux rapports et recommandations ont été publiés en France et à l'étranger au sujet des bienfaits de l'activité physique sur la santé. Cela peut intéresser l'ensemble de la population (adultes, enfants et personnes âgées) pour différents motifs de santé, et notamment pour certaines maladies chroniques.

Depuis 2016 en France, les médecins peuvent prescrire une activité physique aux personnes atteintes de maladies chroniques ou présentant un état de santé préoccupant. En effet, les bénéfices de l'activité physique sont reconnus.

Les principes du sport-santé consistent à aller vers l'autonomie dans sa pratique, le développement des compétences psycho sociales et d'adaptation.

Les bienfaits de la pratique des sports de pagaie sur la condition physique et sur la santé sont aujourd'hui avérés.

Quels sont les objectifs de la formation Pagaie Santé® ?

La formation d'Éducateur & d'Éducatrice Pagaie Santé® doit permettre aux stagiaires d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'accueil et l'encadrement des sports de pagaie à destination du public cible sport-santé

Les thèmes abordés par des professionnels du corps médical et spécialistes Activités Physiques Adaptées & Sports de Pagaie sont :

- × **Connaitre les caractéristiques** générales des pathologies chroniques
- × **Évaluer la situation initiale** du pratiquant et élaborer une progression tenant compte des contraintes liées à ses limites dans la pratique des activités physiques
- × **Concevoir et planifier** un programme adapté pour prévenir et améliorer la qualité de vie
- × Mettre en place un programme individualisé suscitant la participation et l'adhésion de la part du participant
- × Encadrer au cours d'une pratique régulière adaptée sécurisante et progressive
- × Prévenir et réagir face à un accident au cours de la pratique

L'objectif est donc d'accompagner les pratiquants et de les rendre capables de s'épanouir individuellement dans les activités de pagaie en les incitant à s'orienter progressivement vers une structure.

+ d'info

www.ffck.org/pratiquer/sante/pagaie-sante



votre contact

Caroline LOIR
01 45 11 08 73
cloir@ffck.org



Comment se déroule la formation Pagaie Santé® ?

Les interventions se déroulent à distance (environ 14h) et en présentiel (2 weekends) sous forme de temps de partage d'expériences, de mise en situation pratique et d'évaluation des compétences acquises en fin de formation.

Quels sont les avantages de la Certification Éducateur & Éducatrice Pagaie Santé® ?

Suite à la réussite de l'examen final, le cadre certifié Pagaie Santé® pourra encadrer des activités de prévention, de maintien ou d'amélioration de la qualité de vie des pratiquants.

Cette formation est reconnue par le CNOSF, elle autorise la dispense par le cadre certifié Pagaies Santé® de séances prescrites par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Elle permet également au club employant un éducateur ou une éducatrice Pagaie Santé® d'accéder au réseau « Sport-santé bien-être » et aux aides des Agences Régionales de Santé.

Quels sont les publics concernés ?

Les cadres professionnels ou bénévoles souhaitant dispenser des activités physiques adaptées prescrites par le médecin traitant à des pratiquants atteints d'une affection de longue durée.

Les dirigeants et dirigeantes de club ou de structure agréée souhaitant accéder au réseau sport-santé bien-être, peuvent obtenir des aides des Agences Régionales de Santé ou devenir « Club Pagaie Santé de la FFCK ».

n°12 Comment développer le Kayak Fitness ?

Formation Éducateur & Éducatrice Pagaie Fit®

Les activités dites de « fitness », ou encore de bien-être, ont fortement progressé ces dernières années, permettant d'amener à la pratique d'activité physique des personnes qui souhaitent améliorer leurs capacités physiques globales, leur état de santé général et leur bien-être.

Ces pratiquantes et ces pratiquants ne bénéficient pas d'une prescription comme c'est dans le cas du programme Pagaie Santé, même si les clubs partenaires observent une transition du groupe Pagaie Santé vers le groupe Pagaie Fit de certains adhérents.

La FFCK a développé le programme Pagaie Fit de la même manière que le Pagaie Santé afin de permettre aux structures membres de la FFCK de déployer rapidement cette activité en bénéficiant d'un support de communication national.

L'objectif est de permettre l'utilisation des supports des sports de pagaie pour développer son endurance, sa puissance, sa concentration, sa souplesse, dans un environnement naturel privilégié par rapport aux activités indoor.

Principalement destinées aux adolescents et aux adultes, ces activités peuvent également permettre de proposer des activités dans le cadre du sport en entreprise.

Quels sont les objectifs de la formation Pagaie Fit® ?

La formation d'Éducateur & d'Éducatrice Pagaie Fit® doit permettre aux stagiaires d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'accueil et l'encadrement des Sports de Pagaie dans le cadre des pratiques de fitness et de bien-être.

Les thèmes abordés par des professionnels du fitness sont :

- × Comprendre le programme Pagaie Fit
- × Adapter son action aux motivations et attentes des pratiquants
- × Échanger avec d'autres encadrants sur la mise en place de cette activité
- × Apprendre à utiliser les sports de pagaie pour faire évoluer sa pratique de cadre

Comment se déroule la formation Pagaie Fit® ?

Les interventions se déroulent en présentiel sur un weekend sous forme de temps de partage d'expériences, de mise en situations pratiques et d'évaluation des compétences acquises en fin de formation.

+ d'info

www.ffck.org/pratiquer/sante/pagaie-fit/



vosre contact

Amélie PALASZ

01 45 11 08 60

apalasz@ffck.org

Quels sont les avantages de la Certification Éducateur & Éducatrice Pagaie Fit® ?

Suite à la réussite de l'examen final, le cadre certifié Pagaie Fit® pourra encadrer des activités à la pagaie et permettre à son club d'être référencé comme club Pagaie Fit.

Quels sont les publics concernés ?

Les cadres professionnels ou bénévoles souhaitant dispenser des activités de Pagaie Fit.

Les dirigeants et dirigeantes de club ou de structure agréée souhaitant développer ces projets et ayant besoin d'intégrer le réseau pour structurer le projet.

Quels sont les dates et lieux des sessions de formation 2020-2021 ?

Pour vous former : rendez-vous sur le catalogue national des formations : <https://www.ffck.org/2019/06/27/le-catalogue-des-formationen-2019-2020-est-en-ligne/>





n°13 **Le bureau d'études de la FFCK**

Comment porter des projets d'aménagement et d'équipements ?

La FFCK s'est dotée en 2018 d'un bureau d'études afin d'accompagner les porteurs de projet et les collectivités dans la conception et la gestion d'équipements.

Le bureau d'études développe des services sur deux volets : un volet conception et un volet gestion d'équipements.

Sur le volet conception

La FFCK a déjà réalisé une vingtaine d'études (en cours ou finalisées). Les études sont techniques et/ou économiques. Elles permettent de répondre aux questions initiales des porteurs de projets sur le concept, l'emplacement, le public, les activités et l'aspect financier.

Nous proposons ainsi nos compétences d'ingénierie ou nos compétences d'accompagnement pour développer au mieux le concept initial et sa faisabilité. L'enjeu est de pouvoir créer des équipements répondant au plus juste aux besoins des structures utilisatrices et utiles pour le développement du territoire (valorisation d'un espace, dynamisation d'un secteur, ...).

Sur le volet gestion d'équipements

Le bureau d'études peut analyser les opportunités de gestion en regardant l'existant. Il peut également répondre, dans une logique de territoire, à des demandes d'exploitation de site.

+ d'info

www.ffck.org/nos-sites/equipements/gestion



vosre contact

Julien GASPARD

06 86 31 12 34

jgaspard@ffck.org

n°14

E-shop FFCK

Comment développer notre parc matériel en bénéficiant de conditions financières avantageuses ?



L'E-shop est un service de la FFCK créé afin de vous soutenir et de vous accompagner dans vos projets d'investissement en matériel. Le gain de temps et d'argent sont deux points fondamentaux que nous nous efforçons de garantir avec des facilités de paiement.

Comment cela fonctionne ?

- × Je me rends sur l'E-shop voir si le matériel que je souhaite y est présent
- × Je sélectionne ce dont j'ai besoin et je l'ajoute à mon panier
- × Je choisis le paiement par prélèvement bancaire sur l'Espace Club sur le compte de ma structure : c'est rapide, efficace sans aucune démarche à faire
- × Ma facture sera à disposition dans mon espace personnel

Le matériel que je recherche n'est pas disponible sur l'E-shop

- × Je contacte le service de l'E-shop pour une étude personnalisée
- × Je reçois sous quelques jours une proposition
- × Une fois votre accord, nous coordonnons la commande auprès des différents fournisseurs ainsi que le règlement, qui sera réalisé automatiquement sur le compte de votre structure via un prélèvement

Je veux faire un investissement matériel mais je suis un peu juste financièrement ?

Pas de panique, nous pouvons vous proposer un échéancier de paiement sur plusieurs mois et sans frais ou faire une demande de fond d'aide au développement (voir page 16).

Nos catégories présentes sur l'E-shop :

Véhicules, remorques, équipements des bassins, kits communication, embarcations, équipements, boutique France, textile, la tribu...

Dans quel cas nous contacter ?

- × Investissement matériel pour le club et les licenciés
- × Équipement pour des manifestations sportives/loisirs
- × Accompagnement d'achats groupés
- × Demande de renseignements
- × Devis pour vos subventions...

+ d'info

eshop.canoekayakfrance.com



votre contact

Benoît GUILLAUME

01 45 11 16 99

canoekayakfrance@ffck.org



n°15 Avantages pratiquants

« Partenaires FFCK » Quels avantages pour le club et les adhérents ?

Grâce à ses partenaires, la FFCK propose à ses licenciés et clubs de nombreuses offres exclusives.

Pierre & vacances

Les résidences Pierre & Vacances, Center Parcs et Villages Nature offrent exclusivement aux licenciés FFCK une réduction allant jusqu'à **-35%** grâce à votre numéro de licence.

Pour profiter de la réduction, rendez-vous sur les sites dédiés : www.centerparcs.fr/ffck et www.pierreetvacances.com/ffck

Lepermislibre

Bénéficiez de :

- × -15% de remise avec le code **FFCK-COD15** et votre numéro de licence pour passer votre code
- × -15% de remise avec le code **FFCK-PACK15** et votre numéro de licence pour passer votre code et votre conduite.

Offre réservée exclusivement aux licenciés de la FFCK valable sur le site www.lepermislibre.fr



Welcome sport

Bénéficiez de tarifs préférentiels dans les hôtels Campanile, Kyriad, Kyriad Prestige et Première Classe dans le cadre de leurs activités sportives (compétitions, stages, réunions...).

Pour cela, communiquez votre code promo : **SPT90901453** au moment de la réservation sur les sites www.campanile.com, www.kyriad.com ou www.welcomsport.com

Mon asso facile (voir aussi p.18)

Bénéficiez d'un an d'abonnement à « Mon Asso Facile » : l'outil de gestion idéal pour votre association. Il est offert aux 100 premiers clubs inscrits et pour les suivants, **30% de remise sur le prix de votre abonnement.**

Offre réservée exclusivement aux clubs de la FFCK valable sur le site : monassofacile.maif.fr/fr/partenaire-federation-francaise-canoë-kayak

Tarifs préférentiels sur l'E-shop (voir aussi p38)

L'E-shop propose aux licenciés FFCK de nombreux autres tarifs préférentiels.

Pour profiter de ces réductions, rendez-vous sur l'E-shop : <https://E-shop.canoekayakfrance.com/> Pour se connecter, munissez-vous de votre numéro de licence.

Principaux partenaires proposant des tarifs privilégiés sur le E-shop FFCK



Axsol est spécialisé dans la distribution de matériel d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. AXSOL Location, propose également un service de location temporaire de matériel d'accessibilité PMR, en particulier dans le cadre évènementiel.



Bluetens est spécialisé dans la fabrication et la commercialisation de produits de santé électroniques connectés.



Lacoste, habilleur sportif a créé et perfectionné une ligne renommée de vêtements aux caractéristiques distinctives pour hommes, femmes et enfants destinés aux sports et aux loisirs.



Nelo propose à la vente des kayaks et des canoës de qualité. Plus de 75% des bateaux qui ont couru lors des compétitions majeures mondiales et continentales sont des bateaux NELO.



Canoë-Kayak Magazine, les adhérents FFCK bénéficient de tarifs avantageux sur l'abonnement Canoë-Kayak Magazine, la seule revue dédiée au canoë-kayak et sports de pagaie



Sport'r est spécialisé en équipement sportif. Du maillot de compétition aux goodies en passant par le matériel éducatif, SPORT'R cherche à simplifier la vie des associations sportives en leur proposant la totalité des produits que l'on utilise lorsqu'on est un club sportif.



+ d'info

www.ffck.org/federation/licences/avantages-licencies



votre contact

Lucie LECUYOT GARRIGUES
01 45 11 08 53
partenariat@ffck.org

n°16

Protection environnement

Comment
contribuer
à la protection
de l'environnement ?

La FFCK et ses clubs sont des acteurs de la protection de l'environnement et de la navigation durable depuis plusieurs années. De nombreuses initiatives et actions tant pédagogiques qu'écologiques et d'aménagement des sites sont organisées chaque année sur le territoire. La FFCK a renforcé son offre en matière de protection de l'environnement.

Formation

Le programme de formation fédéral « Pagaies Couleurs » repose historiquement sur trois piliers, dont l'environnement. Tout pagayeur acquiert au sein de la FFCK un socle de connaissances lui permettant de naviguer respectueusement, afin de préserver son milieu de pratique.

Animation

La FFCK s'efforce de proposer des produits et programmes respectueux de l'environnement. (Re)lancé cet été, le programme phare de cette approche est incarné par les Sentiers Nautiques® : il s'agit d'un véritable outil de développement touristique et territorial. Ils forment une offre écotouristique innovante, une vitrine territoriale via l'itinérance à la pagaie. La signalétique dédiée, les parcours sécurisés permettent de découvrir les paysages et les territoires depuis un point de vue insolite, en itinérance douce.

Ces parcours sont créés ex nihilo ou s'appuient sur des réseaux existants. Les structures adhérant au programme Sentiers Nautiques s'ancrent dans un réseau national d'offres reconnues et

certifiées par la FFCK, avec des cadres formés à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les Sentiers Nautiques peuvent être créés en eau calme, en eau vive ou en mer.

Ils ont pour objectifs : la pratique responsable d'un sport de nature, la découverte du patrimoine, l'évasion, le sport pour tous. Les structures voulant rejoindre le programme Sentiers Nautiques doivent respecter des critères d'adhésion portant sur la qualité de l'accueil et du matériel utilisé, la sécurité des aménagements et la qualité des supports pédagogiques.

Le programme Sentiers nautiques a pour ambition de fédérer les pratiques respectueuses du milieu sur les cours d'eau, les sites et traits de côte emblématiques de l'itinérance à la pagaie en France (les Calanques, la Loire, la Dordogne, l'Aveyron, la baie du Mont-Saint-Michel, le golfe du Morbihan, la baie de Somme, le bassin d'Arcachon...), mais également les sites de pratique moins connus (et donc moins fréquentés), qui sont tout aussi intéressants à découvrir !



Action

De nombreux clubs organisent des nettoyages de printemps, en y associant les établissements scolaires locaux notamment. Ces initiatives existent depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, elles sont soutenues par Surfrider Foundation via les « Initiatives Océanes » et la MAIF.

En cas de constat de pollution ou danger sur l'eau, le réseau Suric@te, les sentinelles des sports de nature, est mobilisable. (www.sentinelles.sports-denature.fr/)

Réglementation

Pour l'accès à l'eau, adressez-vous à votre comité départemental et votre comité régional : les conseillers techniques régionaux ont pour mission de vous accompagner dans la compréhension de la réglementation et la défense de l'accès à l'eau notamment, et peuvent vous aider à faire le lien avec vos syndicats de rivière, les DDT (ou DDTM) notamment, et les services de l'État en général. Les équipes techniques régionales sont également régulièrement conviées à des sessions de formation sur la réglementation, dimension incontournable de la gestion d'un club et d'une base.

Représentation

Les élus des commissions Espaces, Sites et Itinéraires de Navigation Durable des comités départementaux ou régionaux, siègent pour représenter les activités

nautiques au sein des organes de gestion de l'eau : Commissions locales de l'eau, Offices régionaux de la biodiversité, Agences de l'eau... pour assurer la bonne prise en compte de nos pratiques. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux pour profiter de leur expertise, ou leur apporter vos propres connaissances.

Qui fait quoi ?

Je veux apprendre -> Pagaies couleurs, volet environnement

Je veux agir -> Organisation d'événements au sein de ma structure : en lien avec les partenaires de la FFCK, sollicitez l'appui de votre CDCK et/ou CRCK.

Je veux animer mon territoire -> Création d'un Sentier Nautique® : Contactez le service fédéral.

J'ai besoin d'assistance

- × CDCK et CRCK pour la représentation dans les instances de gestion de l'eau
- × CTR pour l'accompagnement sur la réglementation et les liens avec les services de l'État
- × Notre partenaire MAIF accompagne et fédère les acteurs du monde sportif et de l'écologie pour que le sport soit bon aussi pour la santé de la planète. En 2021, un grand temps fort marquera l'engagement de l'assurance : « le printemps des rendez-vous Sport Planète ».

+ d'info

www.ffck.org/nos-sites/espaces-sites-et-itinéraires/environnement-2



vosre contact

Antoine DUBOST
adubost@ffck.org



n°17 Service Animation Sportive

Quel accompagnement pour organiser une manifestation sportive ?

Le service Animation Sportive accompagne les Commissions Nationales d'Activités sur différents sujets quotidiens ou de développement. L'ensemble des Commissions Nationales d'Activités sont regroupées au sein de la Commission Sportive qui coordonne l'animation sportive nationale. Elle accompagne également la mise en place des différents circuits de compétitions sur le territoire ainsi que les formations des juges et arbitres.

Le service animation sportive est également là pour accompagner les clubs dans les domaines suivants :

- × Calendrier Sportif (Compétitions, Animations Jeunes, ...),
- × Lâchers d'eau,
- × Accès aux différents Championnats de France,
- × Problèmes d'inscriptions à une compétition,
- × Règlements Sportifs,
- × Formations, et diplômes de Juges et/ou Arbitres,
- × Surclassements,
- × Gestion des compétitions (Règlements Sportifs, Logiciels).

+ d'info

www.ffck.org

Page : Compétitions



vos contacts

Lionel FRAISSE
lfraisse@ffck.org

Medhi DEGUIL
mdeguil@ffck.org

Quels outils à disposition des clubs ?

Outil n°1 - Le Calendrier

L'inscription de votre manifestation au calendrier est une étape-clé pour différentes raisons :

- × Choix de la date dans le calendrier régional et national,
 - × Conditions météorologiques, ...
- Pour réussir cette première étape, il est impératif de travailler avec son Comité Départemental et Régional.

Dans ce calendrier doivent figurer un maximum d'informations : Compétitions, Événements Loisirs, Sport-Santé, Animations Jeunes.

Ne pas oublier de déposer l'ensemble des dossiers administratifs pour l'organisation de votre manifestation. Le dépôt de certains dossiers doit être effectif au minimum 3 mois avant la date de votre événement.

Outil n°2 - Logiciel de Gestion des compétitions

FFCanoë est actuellement le principal logiciel de gestion des compétitions de slalom, descente, ocean-racing et freestyle. Deux autres logiciels permettent de compléter l'offre : 4D pour la course en ligne et KPI pour le Kayak-Polo.

Avant fin 2020, CompetFFCK deviendra le seul logiciel de gestion des compétitions de la FFCK, ce qui permettra de simplifier la gestion de courses.

Outil n°3 - Les Juges et Arbitres

Sans juge et sans arbitre, aucune compétition ne peut avoir lieu...

La Commission Nationale des Juges et des Arbitres, en lien avec les Commissions Nationales d'Activités, organise chaque année des formations nationales. Cela permet aux personnes qui ont le niveau régional de pouvoir évoluer.

Etre juge et/ou arbitre c'est vivre le sport autrement !

n°18 **Activité touristique**

Comment développer l'activité et l'offre touristiques autour du club ?

Que ce soit pour développer ses capacités d'auto-financement ou pour améliorer sa visibilité, un club peut être amené à proposer des prestations à vocation touristique.

Voici des outils qui peuvent vous intéresser.

Canoego : le site de réservation pour les passionnés d'évasion

Disponible fin 2020, cette plateforme de vente de prestations en ligne pour tous les publics est une véritable « Marketplace », sur laquelle le client final (licencié ou non) pourra trouver facilement une prestation proposée par une structure FFCK en fonction de sa localisation, de l'activité souhaitée (location, prestation encadrée, stage, etc).

Cette plateforme vous permettra à la fois de faciliter votre gestion des réservations au quotidien, d'améliorer votre visibilité, de mieux cibler votre clientèle et bien sûr augmentera votre volume de vente.

CanoegoLIB : l'outil qui simplifie la saisie des licences

C'est une webapp qui permet la saisie par le pratiquant lui-même de ses informations personnelles (nom, prénom, date de naissance) lorsqu'il se présente pour une location, une prestation encadrée ou encore pour participer à une manifestation ou à un stage. Cette saisie permet d'alléger la charge administrative des salariés ou des bénévoles.

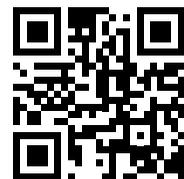
Sentiers Nautiques

Autre dispositif mis en place par la FFCK pour développer l'offre « touristique », les Sentiers Nautiques permettent de labelliser des parcours. Un Sentier Nautique®, c'est une véritable vitrine territoriale via l'itinérance à la pagaie, sur des parcours connus, reconnus, sécurisés, donc accessibles à tous. Le réseau en cours de construction permettra, où que vous soyez en France, de repérer ces offres de découverte du territoire. Eau calme, eau vive, mer, tous les milieux peuvent accueillir un Sentier Nautique®.



+ d'info

www.ffck.org



votre contact

Stéphanie TRANEL

01 45 11 16 98

accompagnement@ffck.org





n°19

**Comment
devenir une
structure FFCK ?**

Vous souhaitez nous rejoindre ?

1 Prenez contact avec le service
Accompagnement pour échanger
sur votre structure,
sur les différentes activités
proposées et votre projet

2 Renseignez le dossier
d'adhésion fourni

3 Envoyez votre dossier au comité
régional et au siège de la
fédération

4 Votre demande d'adhésion
est présentée pour validation
au Bureau Exécutif
de la fédération

5 Votre adhésion est validée
pour la saison en cours !
Les services reviennent vers
vous avec tous les éléments
relatifs aux produits
et avantages

+ d'info

[https://www.ffck.org/federation/
structures/affiliation/](https://www.ffck.org/federation/structures/affiliation/)



vosre contact

Stéphanie TRANEL

01 45 11 16 98

accompagnement@ffck.org



Crédits photos

FFCK / Shutterstock / A. Dubost / M. Deguil
A. Ducouret / JY. Prigent / I. Meijer / D. Koechlin

Création graphique

Studio Ellair

PAGAYEZ EN FRANCE



Avec mon club, je visite
mon territoire et je le soutiens





Canoë Kayak et Sports de Pagale

www.ffck.org